

STÉARATE DE soude

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

Date de sortie : 12/12/2024 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: STÉARATE DE SODIUM
N° CE	: 212-490-5
N° CAS	: 822-16-2
N° d'enregistrement REACH	: Annexe V exemptée
Formule	: C18H36O2.Na
Synonymes	: Acide octadécanoïque, sel de sodium / Stéarate, sodium / Acide stéarique, sel de sodium / Acide octadécanoïque, sel de sodium (1:1) / STÉARATE DE SODIUM / Octadécanoate de sodium / Sel d'acide stéarique à base de sodium / Stéarate de sodium
Autres moyens d'identification	: Acides gras, C16-18, sels de sodium (n° CAS 68424-38-4, n° CE 270-299-2 ;

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange	: Lubrifiant
--	--------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation	: Utilisations autres que celles recommandées
----------------------------	---

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Interchimie
13 rue louis blériot
77290 compans
01.64.77.76.27
qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48	Angers : 33 (0)2 41 48 21 21	Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822	Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11	Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25
Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36	Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22	Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37
Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47		

Centres de Toxicovigilance : GRENOBLE – REIMS - ROUEN

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Non

classé

Effets néfastes sur la physique, la santé humaine et

l'environnement La poussière peut former un mélange explosif dans l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

2.3. Autres dangers

autres dangers qui n'aboutissent pas à une classification : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

La substance n'est pas incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission, ou Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

EN (Anglais)

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
STÉARATE DE SODIUM	N° CAS : 822-16-2 N° CE : 212-490-5 REACH-no : Annexe V exemptée	≈100

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours après inhalation	: Emmener la personne dans une zone non contaminée. Si vous ne respirez pas, donnez une respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Obtenez des conseils ou des soins médicaux.
Premiers secours après un contact avec la peau	: Laver délicatement à l'eau et à l'eau et au savon. Retirez les vêtements contaminés. Trempez la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée : Obtenez des conseils ou des soins médicaux. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Premiers secours après un contact visuel	: Rincez immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des conseils ou des soins médicaux.
Premiers secours après l'ingestion	: Obtenez immédiatement un avis médical. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/effets après contact visuel : Les poussières sont des irritants mécaniques.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur approprié : dioxyde de carbone (CO₂), eau, poudre chimique sèche.

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

Agent extincteur inadapté : N'utilisez pas un jet d'eau lourd.

5.2. Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Incendie : Risque potentiel d'explosion de poussières en cas de rejet dans l'air. Fortes concentrations de poussières ou de particules fines
Les particules dans les espaces clos peuvent représenter un risque d'incendie ou d'explosion.

Explosion : Risque potentiel d'explosion de poussières en cas de rejet dans l'air. Poussières fines dispersées dans l'air en quantité suffisante
concentrations, et en présence d'une source d'inflammation, il existe un risque potentiel d'explosion de poussière.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être dégagées.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Éviter la production de poussière. Gardez le récipient bien fermé et à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Déplacez les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. Restez au près/gardez une distance de la source.

Équipement de protection pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. Portez des vêtements ignifuges/ignifuges/retardateurs.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement de protection : Portez des vêtements de protection appropriés. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Évitez de respirer la poussière. Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Évacuer la zone.

Mesures en cas de dégagement de poussière : Aérez mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Portez des vêtements de protection appropriés. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Évacuez et limitez l'accès. Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques. Évitez de respirer la poussière. Les matériaux renversés sur une surface dure peuvent présenter un risque sérieux de glissade ou de chute. Le déversement doit être manipulé par du personnel de nettoyage formé et correctement équipé d'une protection respiratoire et oculaire.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les drains.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir le déversement à l'aide d'un collage. Pour les déversements plus importants, endiguez la zone et pompez dans les conteneurs à déchets. Aérez mécaniquement la zone de déversement. Utilisez des méthodes de nettoyage qui évitent la production de poussière (aspirateur humide).

Méthodes de nettoyage : Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Prendre mécaniquement (balayage, pelletage) et recueillir dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des résidus, veuillez consulter la section 13 : Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Dangers supplémentaires lors du traitement : Génération de poussières en suspension dans l'air. La poussière peut former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

Précautions pour une manipulation en toute sécurité : Ne pas respirer la poussière. Utilisez un aspirateur industriel approuvé pour le retrait. Évitez de soulever les matériaux en poudre dans la poussière en suspension dans l'air. Prévoir une évacuation locale ou une ventilation générale de la pièce pour minimiser l'exposition à la poussière. Utilisez un équipement électrique/mécanique mis à la terre. Utilisez un équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et frais. Gardez le récipient bien fermé.
Durée maximale de conservation : 24 mois
Sources de chaleur et d'inflammation : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Règles spéciales en matière d'emballage : A conserver uniquement dans son contenant d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)	
Lituanie - Limites d'exposition professionnelle	
IPRV (OEL TWA)	5 mg/m ³ (stéarates)
Suède - Limites d'exposition professionnelle	
VGN (OEL TWA)	5 mg/m ³ (poussières totales (stéarates))
États-Unis - ACGIH - Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Stéarates de sodium
ACGIH OEL TWA	10 mg/m ³ (I - Particules inhalables) 3 mg/m ³ (R - Particules respirables)
Remarque (ACGIH)	Base TLV® : LRT irr. Notations : A4 (non classable comme cancérigène pour l'homme)
Référence réglementaire	L'ACGIH 2022

8.1.2. Procédures de surveillance

recommandées Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. DNEL et CENE

Aucune information supplémentaire disponible

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

8.1.5. Répartition des paramètres

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie appropriées

Mesures d'ingénierie appropriées :

Fournir une ventilation adéquate pour minimiser les concentrations de poussière. Une évacuation locale ou une ventilation générale de la pièce est généralement nécessaire. Il doit y avoir une installation de lavage ou de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. En cas de production de poussière : lunettes de protection. Vêtements de protection. Formation de poussière : masque anti-poussière. **Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :**



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux:

En cas de production de poussière : lunettes de protection. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains :

Portez des gants adaptés testés selon la norme EN 374. L'épaisseur du matériau du gant > de 0,11 mm. Temps de percée : > 480 min. Caoutchouc nitrile

Autres protections cutanées

Matériaux pour les vêtements de protection :

Portez des vêtements de protection résistants aux produits chimiques (EN 14605) et des chaussures de protection (S1P ou S3)

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

Production de poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

8.2.3. Contrôles de l'exposition

environnementale Aucune information

supplémentaire disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc.
Apparence	: Poudre.
Odeur	: légèrement savonneux.
Seuil d'odeur	: Non déterminé
Point de fusion	: 210 à 220 °C
Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: Non déterminé
Inflammabilité	: 20 particules <74 µ (dans l'air)

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

Propriétés explosives	: pas explosif. La poussière peut former un mélange explosif dans l'air.
Propriétés oxydantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: sans objet, solide
Limite inférieure d'explosion	: sans objet, solide
Limite supérieure d'explosion	: sans objet, solide
Point d'éclair	: ≈ méthode C.O.C. à 230 °C
Température d'auto-inflammation	: 460 °C
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: 11 20 °C (dans l'eau)
Solution de pH	: Non déterminé
Viscosité, cinématique	: sans objet, solide
Viscosité, dynamique	: sans objet, solide
Solubilité	: Soluble dans l'eau chaude. Éthanol. Eau : Partiellement soluble Éthanol : Soluble dans l'éthanol Solvant organique : Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	: Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log P _{ow})	: 0.8
Tension de vapeur	: Non déterminé
Pression de vapeur à 50°C	: Non déterminé
Densité	: 1,04 g/m ³ fondu
Densité relative	: Non déterminé
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non déterminé
Taille des particules	: 10 µm (D50 typique)
Distribution granulométrique des particules	: 5 à 15 µm (plage d50 typique)
Forme des particules	: Non déterminé
Rapport d'aspect des particules	: Non déterminé
État d'agrégation de particules	: Non déterminé
État d'agglomération des particules	: Non déterminé
Surface spécifique aux particules	: Non déterminé
Poussières de particules	: Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse volumique apparente : 220 – 480 kg/m³

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. -Défense de fumer.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de calcium. Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)	
DL50 rat oral	> 10 g/kg
DL50 rat dermique	> 2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée	: pH non classé : 11 20 °C (dans l'eau)
Lésions oculaires graves/irritation	: pH non classé : 11 20 °C (dans l'eau)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
STOT-exposition unique	: Non classé
Exposition répétée STOT	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)	
Viscosité, cinématique	sans objet, solide

11.2. Informations sur d'autres dangers

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbatrices endocriniennes

La substance n'est pas inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans les documents délégués par la Commission.
Règlement (UE) 2017/2100 ou règlement (UE) 2018/605 de la Commission

11.2.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

ARTICLE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme : Non classé (aiguë)

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme : Non classé (chronique)

12.2. Persistance et dégradabilité

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel bioaccumulable

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.8
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)

Écologie - sol	Non déterminé.
----------------	----------------

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

STÉARATE DE SODIUM (822-16-2)

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbatrices endocriniennes

La substance n'est pas incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets indésirables

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Peuvent être déposés dans des décharges, envoyés à l'incinération ou à d'autres moyens d'élimination appropriés, à condition qu'ils répondent aux exigences des lois locales.

SECTION 14 : Informations sur le transport

Conformément aux normes ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

MARC	IMDG	IATA	ADN	DÉBARRASSER
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
MARC	IMDG	IATA	ADN	DÉBARRASSER
14.2. Désignation officielle de transport ONU				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune information supplémentaire disponible				
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur				

Transport terrestre
Sans objet

Transport par mer
Sans objet

Transport aérien
Sans objet

Transport fluvial
Sans objet

Transport ferroviaire
Sans objet

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

REACH Annexe XVII (liste de restrictions)

Ne figure pas à l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Ne figure pas à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste des substances candidates à REACH (SVHC)

Ne figure pas sur la liste des pays candidats à REACH

Règlement PIC (Consentement préalable en connaissance de cause)

Ne figure pas sur la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne figure pas sur la liste des POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne figure pas sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance(s) inscrite(s) sur la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 sur la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance(s) inscrite(s) sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement (CE) n° 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Réglementations nationales

Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis - Statut : Actif

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Inscrit à l'inventaire CEE EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Introduction inscrite sur le programme australien d'introduction des produits chimiques industriels (inventaire AICIS)

Inscrit sur le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Inscrit à l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (Korean Existing Chemicals Inventory)

Inscrit à l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit au NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Inscrit à la loi japonaise ISHL (Industrial Safety and Health Law)

Inscrit à l'INSQ (Inventaire national mexicain des substances chimiques)

Inscrit sur le TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory)

Inscrit au NCI (Vietnam - National Chemical Inventory)

Inscrit à l'Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande (DIW)

Allemagne

Classe d'obstacle d'eau (WGK) : WGK 1, Légèrement dangereux pour l'eau (Classification selon VwVwS, Annexe 1 ou 2).

Ordonnance sur les incidents comportant des risques : N'est pas soumis à l'ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas répertoriée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas répertoriée

STÉARATE DE SODIUM

Fiche d'information sur la sécurité du produit

Informations de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 32

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas répertoriée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas répertoriée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas répertoriée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

SECTION 16 : Autres renseignements

Abréviations et acronymes :

CLP	CLP - Classification, étiquetage et emballage
ATTEINDRE	REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
SDS	FDS - Fiche de données de sécurité
RSE	RSE - Rapport sur la sécurité chimique
MARC	Transport terrestre (ADR)
Le TAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
PBT	PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB	vPvB - Très persistant et très bioaccumulable
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale pour 50 % de la population d'essai (dose létale médiane)

Active

Distribution

Company

Phone : + 33 (0) 4 75 54 35 05

Courriel : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00041

40 Impasse des Joncs D 126 route d'Allan 26780 Malataverne

ADC France au Capital de 163 200 Euros – RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134